

ACADEMIE DE RENNES

**Collège JEAN-JAURES
29390 BANNALEC**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26/11/2019

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 6

Date de convocation : 15/11/2019

Présidence de : Christophe Michel

Quorum : 13

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis, Vote Extrait Motion	page	N° d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Installation du Conseil d'Administration et des commissions	-	3,4,5	-	Commissions installation	1
Approbation de l'ordre du jour	Vote	5	2	ordre du jour	2
Procès-verbal de la séance du 01/07/2019	Vote	5	1	PV CA 01-07-19	3
Présentation de la rentrée	-	6	-	-	-
Programme d'orientation 2019-2020	Vote	6	3	Programme d'orientation année 2019-2020	4
Bilan de l'association sportive 2018-2019	-	7	-	Compte-rendu AG UNSS	5
Voyage à Berlin	Vote	7	4	Fiche financière – voyage en Allemagne	6
Sortie découverte du surf	-	8	-	Fiche financière – découverte du surf	7
Voyage en Espagne	Vote	8	5	Fiche financière – voyage en Espagne	8
Séjour surf à Guidel	Vote	8,9	6	Fiche financière – séjour Guidel	9
Organisation des sorties 2019-2020	Vote	9	7	Fichier récapitulatif sorties 2019-2020	10
Convention avec l'ASSEP pour le forum de l'orientation après la 3ème	Vote	9,10	8	Convention forum de l'orientation	11
Convention avec la MGEN pour l'exposition « Tous migrants »	Vote	10	9	Convention tous migrants	12
Convention avec la MGEN pour l'exposition « Cartooning for peace »	Vote	10	10	Convention cartooning for peace	13
Convention avec l'association l'écrit libre pour l'atelier théâtre	Vote	10	11	Convention atelier théâtral	14
Délégation de signature au Chef d'établissement	Vote	11	12	-	-
Don à l'association Handi Sport Co Breizh	Vote	11	13	-	-
Tarifs 2020	Vote	11	14	Tarifs 2020	15
Taux de participation aux charges communes	Vote	12	15	Tarifs 2020	15
DBM pour information et pour vote	Vote	12	16	DBM pour info, DBM pour vote	16 17
Budget 2020	Vote	13,14, 15	17	Budget 2020 Etat des emplois	18 19

**Le Président
Christophe MICHEL**

**La secrétaire de séance :
Sandrine CELLA**

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 26 novembre 2019

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	x						
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	x						
	CPE	Lahssini Khadija	x						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Jaffré Claude	x			François Jacques			
		Rioual Maryse			x				
	Commune siège	Falchier Marie Laure	x						
		Boisrobert Yohann			x				
		Le Sergent Guy	x						
Total			6						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Cevaer Claire	x			David Béatrice			
		Anfray David	x			Trédec Christelle			
		Balac Christophe	x			Hénaff Antoine			
		Gouéry Thierry	x			Philamant Carine			
		Aubry Isabelle	x			Abraham Gérald			
		Benoit Ghislaine			x	Rosignol Josée	x		
	Personnels admin, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Allio Michel			x	Donnas Philippe			
		Le Guillou Valérie	x			Gillot Aude			
Total			7						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Cella Sandrine	x			Marivin Christelle	x		
		Péan De Ponfilly Denis	x			Louis Sabrina			
		Naviner Marie-Hélène	x			Couthouis Christelle			
		Hamonnic Anne	x			Aloyau Carole			
		Tréguier Valérie			x	Mahé Fabienne			
		Le Roux Anne	x			Pennec Céline			
	Elèves	Fontaine Eva	x			Munoz Inès			
		Dabin Tristan			x	Blanchet—Carbonaro Matthias	x		
Total			8						
Membres invités	Groupement de commune	André Yves	x						
	Agent comptable	Roudaut Jacques		x					

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

1. Installation du Conseil d'Administration et des commissions.

Les attributions et les propositions de compositions ont été envoyées aux membres du conseil.

I- Membres du conseil d'administration

	Qualité	Titulaires	Suppléants
1 Equipe de direction	Principal	M. MICHEL Christophe	
	Gestionnaire	Mme PENQUERCH Valérie	
	CPE	Mme LAHSSINI Khadija	
2 Représentants de la collectivité	Conseil Départemental	M. JAFFRE Claude	M. FRANCOIS Jacques
	Municipalité	Mme RIOUAL Maryse	
3 Pers. qualifiées		M. BOISROBERT Yohann	
		M. LE SERGENT Guy	
4 Représentants élus de l'établissement	Représentants des personnels enseignants et d'éducation (6 + suppléants)	Mme CEVAER Claire	Mme DAVID Béatrice
		M. ANFRAY David	Mme TRENEC Christelle
		M. BALAC Christophe	M. HENAFF Antoine
		M. GOUERY Thierry	Mme PHILAMANT Carine
		Mme AUBRY Isabelle	M. ABRAHAM Gérald
		Mme BENOIT Ghislaine	Mme ROSSIGNOL Josée
	ATOSS	M. ALLIO Michel	M. DONNAS Philippe
		Mme LE GUILLOU Valérie	Mme GILLOT Aude
5 Représentants élus des parents d'élèves		Mme CELLA Sandrine	Mme MARIVIN Christelle
		M. PEAN DE PONFILLY Denis	Mme LOUIS Sabrina
		Mme NAVINER Marie-Hélène	Mme COUTHOUIS Christelle
		Mme HAMONIC Anne	Mme ALOYAU Carole
		Mme TREGUIER Valérie	Mme MAHE Fabienne
		Mme LE ROUX Anne	Mme PENNEC Céline
6 Représentants élus des élèves		Mlle FONTAINE Eva	Mlle MUNOZ Inès
		M. DABIN Tristan	M. BLANCHET - - CARBONARO Matthias
7 Membres invités	Agent comptable	M. ROUDAUT Jacques	
	Quimperlé Communauté	M. ANDRE Yves	

II- Commissions nécessitant une validation en CA :

COMMISSION PERMANENTE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire	
	CPE	
Représentant des collectivités (1)	M. JAFFRE Claude	
Représentants des personnels (3 + 1)	M. HENAFF Antoine	Mme DAVID Béatrice
	M. GOUERY Thierry	M. BALAC Christophe
	Mme TRENEC Christelle	Mme ROSSIGNOL Josée
	Mme LE GUILLOU	M. DONNAS Philippe
Représentants des parents d'élèves (3)	M. PEAN DE PONFILLY Denis	Mme MARIVIN Christelle
	Mme HAMONIC Anne	Mme LE ROUX Anne
	Mme ALOYAU Carole	Mme CELLA Sandrine
Représentant des élèves (1)	M. DABIN Tristan	M. BLANCHET - - CARBONARO Matthias

CONSEIL DE DISCIPLINE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire	
	CPE	
Représentants des personnels (4 personnels d'enseignement et d'éducation + 1)	M. ANFRAY David	Mme ROSSIGNOL Josée
	M. BALAC Christophe	M. ABRAHAM Gérald
	Mme CEVAER Claire	M. HENAFF Antoine
	Mme PHILAMANT Carine	
Représentants des parents d'élèves (3)	M. ALLIO Michel	Mme GILLOT Aude
	Mme MARIVIN Christelle	Mme CELLA Sandrine
	Mme LOUIS Sabrina	Mme COUTHOUIS Christelle
Représentants des élèves (2)	Mme HAMONIC Anne	Mme TREGUIER Valérie
	Mlle FONTAINE Eva	Mlle MUNOZ Inès
	M. DABIN Tristan	M. BLANCHET - - CARBONARO Matthias

COMMISSION EDUCATIVE :

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire	
	CPE	
Représentants des personnels (2)	Mme CEVAER Claire	Mme DAVID Béatrice
	Mme AUBRY Isabelle	Mme PHILAMANT Carine
Représentants des parents d'élèves (2)	Mme CELLA Sandrine	Mme MARIVIN Christelle
	Mme NAVINER Marie-Hélène	Mme LOUIS Sabrina

III- Commissions présentées pour information :**COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE :**

	Titulaires	Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire	
	CPE	
Représentant des collectivités (1)	Mme FALCHIER Marie-Laure	
Représentants des personnels (3 + 1)	M. ABRAHAM Gérald	Mme ROSSIGNOL Josée
	Mme BENOIT Ghislaine	Mme LE GUILLOU Valérie
	M. GOUERY Thierry	
	Mme GILLOT Aude	
Représentants des parents d'élèves (3)	Mme TREGUIER Valérie	Mme NAVINER Marie-Hélène
	Mme LOUIS Sabrina	Mme HAMONIC Anne
	Mme LE ROUX Anne	Mme ALOYAU Carole
Représentant des élèves (4)	Mlle MUNOZ Inès	Mlle FONTAINE Eva
	M. BLANCHET - - CARBONARO Matthias	M. DABIN Tristan

CONSEIL DE VIE COLLEGIENNE :

Titulaires	
Membres de droit	Principal
	CPE
Représentants des personnels	Mme TRENEC Christelle
	Mme BENOIT Ghislaine
Elèves délégués	

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires		Suppléants
Membres de droit (3)	Principal	
	Gestionnaire	
	CPE	
Représentants des personnels (1 professeur + 1 agent)	Mme BENOIT Ghislaine	
	Mme GILLOT Aude	
Représentant des parents d'élèves	Mme CELLA Sandrine	
Personne qualifiée par rapport à l'objet de l'appel d'offres		

Le quorum étant atteint (21 personnes présentes), le conseil d'administration commence à 18h

M. Michel félicite les membres du conseil d'administration pour leur élection

M. MICHEL désigne Mme Sandrine CELLA, représentant des parents d'élèves, comme secrétaire de séance

2. Ordre du jour

Monsieur le Principal supprime le point III-5 (convention avec le DAIP) car le lycée Jean Guéhénno n'était pas en mesure de fournir la convention pour 2020. Les tarifs seront néanmoins inchangés et le CA sera appelé à voter au 1^{er} CA de l'année civile 2020.

Par ailleurs un parent d'élève a posé une question sur la tenue des élèves lors des compétitions sportives d'UNSS et s'il était envisageable que les élèves puissent porter une tenue à l'effigie du collège.

L'ordre du jour modifié est adopté

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°2

3. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2019

Aucune remarque n'a été faite sur le PV du CA précédent.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 01/07/2019

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°1

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques

1. Présentation de la rentrée

M. Le principal présente la rentrée :

Le collège comptait 294 élèves à la rentrée (+22 élèves par rapport à l'année scolaire 2018-2019) répartis en 13 divisions (+ 2 divisions par rapport à l'an dernier) :

- 3 divisions de 6^{ème} (65 élèves) ;
- 4 divisions de 5^{ème} (94 élèves) ;
- 3 divisions de 4^{ème} (73 élèves) ;
- 3 divisions de 3^{ème} (62 élèves).

Il y avait 16 élèves à l'internat (7 filles et 10 garçons)

Le collège propose l'Anglais en LV1 pour tous et L'Espagnol ou l'Allemand en LV2 à partir de la 5^{ème}. Les effectifs sont déséquilibrés entre ces deux langues (en Allemand, il y a 9 élèves en 5^{ème}, 9 en 4^{ème} et 11 en 3^{ème}, en Espagnol, il y a 82 élèves en 5^{ème}, 62 en 4^{ème} et 52 en 3^{ème})

Le collège a ouvert une section LCE Anglais en 4^{ème} (24 élèves), reconduit celle de 5^{ème} (24 élèves). Il y a un groupe de latin en 3^{ème} (7 élèves) pour la dernière année.

Le Breton est obligatoire pour tous les élèves de 6^{ème} et facultatif à partir de la 5^{ème} (17 élèves en 5^{ème}, 9 en 4^{ème} et 13 en 3^{ème}).

Toutes les évaluations se font par compétences depuis l'an dernier.

Des activités sont proposées sur la pause méridienne : club journal, potager scientifique, club lecture, atelier théâtre pour les élèves de 3^{ème}, atelier vidéo, aide aux devoirs, chorale, atelier broderie moderne, atelier numérique, basket (en deuxième partie d'année) et UNSS.

Les personnels sont répartis comme suit :

- 30 enseignants dont 12 professeurs partagés et une documentaliste ;
- 1 conseillère principale d'éducation et 6 assistants d'éducation (5,5 ETP) ;
- 1 gestionnaire et 2 secrétaires (2,5 ETP) ;
- 2 auxiliaires de vie scolaire et 1 emploi civique ;
- 8 agents (7.5 ETP) ;
- 1 infirmière (les lundis, mercredis et jeudis), 1 assistante sociale (le mardi), 1PSYEN-EDCO (le lundi après-midi et un lundi matin sur deux) et 1 médecin scolaire (à la demande) ;

Des travaux ont été effectués durant l'été (toiture d'une partie du bâtiment B, suite à la Toussaint). La restructuration du collège commencera au cours de cette année scolaire.

Monsieur JAFFRÉ précise que la réfection des toitures va coûter 200 000€.

2. Programme d'orientation 2019 - 2020

Le programme a été envoyé aux membres du conseil d'administration (voir annexe N°4).

Monsieur le Principal explique qu'une nouvelle PSYchologue de l'Éducation Nationale spécialisée en Éducation et Conseil en Orientation (PSYEN-EDCO) a été nommée dès la rentrée cette année : il s'agit de Mme Anne-Laure BELZIC qui dépend du CIO de Lorient.

Cette année un forum des métiers est prévu au collège en faisant appel aux parents d'élèves. Il sera organisé le vendredi 7 février (après-midi). D'autres actions ont déjà eu lieu.

Monsieur Anfray, représentant des Professeurs, demande si la préparation du forum des métiers a démarré. M. le Principal répond qu'elle sera lancée avant les vacances de Noël.

Monsieur BALAC, représentant des professeurs, précise que l'intervention de la PSYEN-EDCO dès la classe de sixième est intéressante car certains élèves de 3ème n'ont jamais réfléchi à leur projet.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver le programme d'orientation de l'année 2019 – 2020 :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°3

3. Bilan de l'association sportive 2018 - 2019

Le bilan a été envoyé aux membres du CA (voir annexe N°5). Monsieur le Principal fait remarquer que l'association sportive du collège est très active avec encore une progression du nombre d'adhérents (112 contre 92 en 2017/2018). Cette année, nous disposons de 3 forfaits UNSS dans la dotation horaire.

Les objectifs de l'année sont :

- multiplier la formation des jeunes officiels ;
- augmenter le nombre de licenciés ;
- développer l'entraide et la solidarité ;
- développer les prises d'initiatives et l'autonomie des élèves

4. Voyage à Berlin

Cette année, Madame TALLEC, professeure d'Allemand, envisage d'organiser un voyage en Allemagne (à Berlin) pour les germanistes de troisième. Ce séjour aura lieu la même semaine que le voyage en Espagne, du mardi 7 avril au samedi 11 avril 2020.

La difficulté que l'on rencontre est dans le coût car le nombre d'élèves n'est pas important (11 élèves). S'associer avec un autre collège est compliqué (impossible avec Moëlan-sur-Mer, difficile avec Scaër). Le conseil d'administration a voté dans la chartre des voyages un montant maximal de 350€ de participation des familles. Le Foyer Socio-éducatif a accepté d'augmenter sa participation. Le voyage proposé est un séjour à Berlin (hébergement en auberge de jeunesse, voyage en train ou car et en avion (Easyjet), avec un départ et une arrivée à Lorient.

Le programme prévisionnel :

Mardi 7 avril : départ de Lorient à 6h ou 7h (train jusqu'à Paris, RER jusqu'à Orly) ; découverte de la ville (porte de Brandebourg, rencontre avec des élèves allemands)

Mercredi 8 avril : visite de la Topographie de la Terreur et du mémorial des Juifs assassinés d'Europe

Jeudi 9 avril : visite du Panometer de Berlin et du musée Checkpoint Charlie, découverte de l'East Side gallery

Vendredi 10 avril : visite du Reichstag et de la Potsdamer Platz

Samedi 11 avril : visite du quartier de Friedrichshaim ou du musée Urban Nation ; vol de retour en fin d'après midi.

Le coût total du séjour s'élève à 6 166.55 euros y compris l'assurance annulation et la régie.

Il sera financé par

- Une participation de l'établissement de 1 051,55 euros
- Un don du FSE s'élevant à 1 265 euros (115 euros par élève)
- Une participation des familles de 3 850 euros soit par élève la somme de 350 euros pouvant être payée en 3 versements

M. Balac, représentant des Professeurs (et président du FSE), précise que le FSE participe beaucoup au financement des sorties et voyages (20% pour le séjour en Espagne par exemple). Les élèves n'en ont pas forcément conscience et il rappelle que participer aux diverses actions (vente de chocolat, photos de classe...) permet de faire baisser les coûts des voyages.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement :

- A signer les contrats et conventions liés à ce voyage avec Verdié Open Classe
- A accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- A percevoir la participation des familles en 3 échéances (soit 350 euros par élève).
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage (voir charte des voyages et sortie)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°4

5. Sortie découverte du surf pour les élèves de cinquième

Il s'agit d'une journée de découverte du surf (le 4 ou le 5 juin suivant la division). La fiche financière a été envoyée aux membres du conseil d'administration (voir annexe N°7). Comme cette activité est entièrement sur le temps scolaire, aucune participation des familles ne sera demandée. Le FSE participe au financement à hauteur de 5 euros par élève.

Cette sortie fait partie du récapitulatif des sorties 2019-2020 qui sera voté au point II-8.

6. Voyage en Espagne

Ce voyage à Saragosse a été voté au dernier CA de l'année dernière avec une participation des familles de 318,50€. Le budget a été affiné et la participation des familles revue à la baisse (298€). La fiche financière a été envoyée aux membres du conseil d'administration (voir annexe N°8). Nous devons revoter ce voyage avec les tarifs définitifs.

Le coût total du séjour s'élève à 20 898 euros y compris l'assurance annulation et la régie.

Il sera financé par

- Une participation de l'établissement de 1 632 euros
- Un don du FSE s'élevant à 3 770 euros (72.50 euros par élève)
- Une participation des familles de 15 496 euros soit par élève la somme de 298 euros pouvant être payée en 5 versements

Monsieur le Principal précise que tous les élèves faisant Espagnol LV2 en troisième participent à ce voyage et s'en réjouit. Il remercie Madame AUBRY, professeur organisateur, pour son action.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement

- A signer les contrats et conventions liés à ce voyage avec Langues et Voyages – ELS Euro Séjours
- A accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- A percevoir la participation des familles en 5 échéances (soit 298 euros par élève).
- A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage (voir charte des voyages et sorties)

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°5

7. Séjour Surf à Guidel

Il s'agit de la reconduction du séjour Surf qui a été organisé l'an dernier. Il aura lieu au mois de septembre 2020 pour les élèves de cinquième (les actuels élèves de sixième). Les objectifs, au-delà des apprentissages du socle commun, sont de favoriser le renforcement du lien social, de développer la solidarité et de participer à une démarche d'éducation à la citoyenneté à travers la pratique du surf (4 séances), d'activités sportives (randonnée), culturelles (Landart) ou liées à l'environnement (découverte des étangs du Loch, de l'estran, nettoyage de plage).

La fiche financière a été envoyée aux membres du conseil d'administration (voir annexe N°9).

Le coût total du séjour s'élève à 15 180 euros y compris l'assurance annulation et la régie.

Il sera financé par

- Une participation de l'établissement de 978.80 euros
- Un don du FSE s'élevant à 1 300 euros (20 euros par élève)
- Une participation des familles de 12 901.20 euros soit par élève la somme de 198.48 euros pouvant être payée en 3 versements

Monsieur le Principal explique qu'on ne peut pas obtenir de subvention du conseil départemental parce que le centre nautique est dans le Morbihan. Il n'existe malheureusement pas de structure proposant l'activité surf dans le Finistère. Il ajoute que cette activité nautique étant peu coûteuse, l'intérêt est que les élèves peuvent facilement la poursuivre après le séjour.

Madame la Gestionnaire précise que le voyage aura lieu du 15 au 18 septembre.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement

- *A signer les contrats et conventions liés à ce voyage avec FLK (hébergement), l'Ecole de Surf et le transporteur Ricouard*
- *A accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné*
- *A percevoir la participation des familles en 3 échéances (soit 198.48 euros par élève).*
- *A arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage (voir charte des voyages et sorties)*

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°6

8. Organisation des sorties 2019 - 2020

Monsieur le Principal présente le tableau des sorties scolaires programmées pour l'année 2019/2020, envoyé aux membres du conseil d'administration (voir annexe N°10). Le budget est contraint comme tous les ans mais toutes les actions demandées par les enseignants pourront être faites.

Le coût total des sorties s'élève à 7 209.12 euros sur la base des tarifs connus à ce jour.

Ces sorties seront financées par

- des subventions du Conseil Départemental pour 2 600.00€ : 2 300 euros pour l'internat (subvention accordée dans le cadre de « collège et territoire ») et 300 euros de subvention demandée dans le cadre de l'atelier scientifique
- un don du FSE pour 874 euros
- le budget de l'établissement pour 3 735.12 euros

Monsieur ANFRAY, représentant des professeurs et membre du foyer socio-éducatif fait remarquer que le FSE est financé pour la plus grande part par la cotisation volontaire de presque toutes les familles, les actions menées au cours de l'année et les dons. Sur ce point, il précise que dans beaucoup de collèges, les mairies participent au financement du FSE. La mairie du Trévoux ne finance pas du tout le FSE malgré les demandes et la mairie de Bannalec finance à hauteur de 3,50€ par élèves (certaines mairies dans les collèges proches participent jusqu'à 10€ par élève).

Monsieur le Principal ajoute que, quand les parents d'élèves sont organisés en associations, ces dernières peuvent également aider au financement des actions.

Madame HAMONIC, représentante des parents d'élèves, dit qu'ils ont essayé, en vain de monter une association.

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à organiser les sorties présentées et à accepter un don du FSE pour financer une partie des sorties scolaires

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°7

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Convention avec l'ASSEP pour le forum de l'orientation « après la 3^{ème} »

Il s'agit d'une convention (voir annexe N°11) signée avec l'association des établissements publics du bassin d'éducation (BEF 56 Ouest). Nos élèves de troisième pourront ainsi participer au 11^{ème} forum de l'orientation « après la troisième » qui se déroulera au palais des Congrès de Lorient le vendredi 6 mars (de 17h à 20h) et le samedi 7 mars. Ce sera l'occasion pour les élèves de rencontrer les équipes des différents lycées (général, technologique et professionnels) du bassin et de s'informer sur leurs différentes filières. Les élèves et leurs familles s'y rendront en autonomie.

L'adhésion à l'association coûte 110€.

Une représentante des parents d'élèves demande si cette action ne pourrait pas être ouverte aux élèves de quatrième également.

Monsieur le Principal dit que ce forum est ouvert à tous et que les élèves de tous niveaux peuvent y participer.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention avec l'ASSEP qui aura une incidence de 110€ sur le budget de l'établissement :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°8

2. Convention avec la MGEN pour l'exposition « tous migrants »

Cette convention (voir annexe N°12) va permettre d'accueillir l'exposition « tous migrants » du 27 avril au 8 mai 2020. Cette exposition est parrainée par l'association « Cartooning for Peace » dont le président est Plantu. Il n'y a pas d'incidence financière si ce n'est l'engagement pris par le collège de faire suivre l'exposition dans l'établissement suivant.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention avec la MGEN pour accueillir l'exposition « Tous migrants » sans incidence financière :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°9

3. Convention avec la MGEN pour l'exposition « dessins pour la paix »

Cette convention (voir annexe N°13) va permettre d'accueillir l'exposition « dessins pour la paix » du 30 mars au 3 avril 2020. Cette exposition est également parrainée par l'association « Cartooning for Peace » dont le président est Plantu. Il n'y a pas d'incidence financière si ce n'est l'engagement pris par le collège de faire suivre l'exposition dans l'établissement suivant.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention avec la MGEN pour accueillir l'exposition « Dessins pour la paix » sans incidence financière :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°10

4. Convention avec l'association L'Écrit Libre

Il s'agit d'une convention pour rémunérer l'intervenant extérieur de l'atelier théâtre, Monsieur RUIZ. Il intervient depuis plusieurs années. Cet atelier se déroule sur la pause méridienne et est animé par Mme HERMITE et Mme PHILAMANT, professeurs de Lettres. La convention a été envoyée aux membres du CA. La participation financière pour le collège est de 300€. Une demande de subvention a été demandée au conseil départemental. Le projet a été accepté par la direction académique mais la participation financière du conseil départemental n'a pas encore été votée.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à signer la convention avec l'association L'écrit libre pour l'atelier théâtre avec une participation financière du collège de 300€ (10 séances) :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°11

5. Convention d'adhésion au DAIP

Ce point sera abordé au prochain CA, faute d'avoir reçu la convention pour 2020

6. Délégation de signature du Chef d'établissement

Mme la Gestionnaire explique que le Conseil d'Administration peut autoriser M. le Principal à signer tous les petits contrats annuels qui permettent à l'établissement de fonctionner au quotidien.

Le Conseil d'administration délègue au Principal du collège Jean Jaurès l'autorisation de conclure les marchés, contrats et conventions dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée et dont l'exécution a lieu sur l'exercice budgétaire 2020.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°12

7. Don à l'association Handi Sport Co Breizh

L'association Hand Sport Co Breizh est intervenue auprès des élèves de quatrième et de sixième le 6 juin dernier et reviendra au collège le 16 mars prochain. Les élèves ont pu rencontrer des sportifs en situation de handicap et pratiquer des activités adaptées sous la houlette des membres de l'association.

L'intervention est gratuite mais un don à l'association est souhaitable.

Cette action a été un succès auprès des élèves qui ont pu découvrir les difficultés que peuvent rencontrer des sportifs en situation de handicap.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de faire deux dons de 250€ à l'association Handi Sport Co Breizh en remerciement de leur action du 6 juin dernier et du 16 mars prochain :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°13

8. Tarif 2020

Les propositions de tarifs ont été envoyées aux membres du conseil d'administration (voir annexe N°15)

Le conseil départemental fixe les tarifs de demi-pension, d'internat et les tarifs de restauration pour les commensaux.

Le CA se positionne pour les tarifs du petit déjeuner occasionnel (1€), de repas amélioré (13€), du Café ou Thé + gâteaux (1€), le tarif du carnet de liaison perdu ou inutilisable (2,30€), du manuel ou du livre du CDI abimé (5€, 10€ ou valeur de son prix d'achat en fonction de l'état), de dégradation de matériel (tarif variable selon le coût de réparation ou de renouvellement), de location de l'internat (11€ par jour et par personne hébergée).

Il n'y a pas d'augmentation pour les tarifs de la compétence du collège.

Monsieur JAFFRÉ dit que le collège est exemplaire en ce qui concerne la restauration et qu'il est montré en exemple dans le Finistère.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les tarifs 2020 (selon l'annexe 15) :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°14

9. Taux de participation aux charges communes

Les propositions de tarifs ont été envoyées aux membres du conseil d'administration (Annexe N°15).

Cela correspond à la participation des familles pour régler une partie des dépenses de fonctionnement de la cuisine (viabilisation, contrats d'entretien, ...). Il s'agit d'un pourcentage des sommes versées :

- Internes : 30%
- DP 4 et 5 jours : 15%
- Commensaux et personnes extérieures : 15%
- Tickets repas élèves : 15%

Il n'y a pas de changement par rapport à l'an dernier.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter les taux de participation aux charges communes comme indiqués ci-dessus :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°15

10. DBM pour information et pour vote

Mme la gestionnaire présente les DBM n°4 à 11 pour information : ce sont des ouvertures de crédits suite à l'attribution ou à l'ajustement de plusieurs subventions.

Puis elle présente la DBM n°12 pour vote :

1/Virement entre services : au précédent CA (01/07/19), les crédits pour l'achat du défibrillateur (1 300 €) ont été ouverts en VE mais la somme étant supérieur à 800 € HT, il faut ouvrir les crédits en OPC d'où ce virement de VE vers OPC

2/Prélèvement sur les fonds de roulement :

1 000€ en ALO-MAINT-0Fourni pour l'achat de petit matériel (agent de maintenance)

700€ en ALO-MAINT-0Travaux pour le remplacement des batteries de l'auto laveuse

250€ en VE-CESC-0Don pour le don à l'association Handi Sport Co Breizh intervenu en juin au collège

580€ au SRH-MATERI-0Matériel pour l'achat de deux chariots pour l'armoire froide (l'ancienne armoire froide n'avait pas de chariots)

753€ au SRH-MAINT0-Travaux pour le transport du Frigo, récupéré au collège de Lanmeur suite à la panne de notre précédente armoire froide

Situation des réserves au 31/12/2018 : 61 235,84 €

Sommes déjà prélevées au 26/11/2019 : 9 333,90 €

Prélèvements proposés : 3 283€

Situation après prélèvement : 48 618,94 €

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote n°12.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°16

11. Budget 2020

Monsieur le Principal précise que le budget est un acte financier prévisionnel qui autorise les dépenses et les recettes pour une année civile (soit 2020). Il est élaboré par le Principal et la gestionnaire.

Il doit suivre les règles de droit budgétaire :

- équilibre ;
- universalité ;
- sincérité ;
- annualité.

Le budget de l'établissement est élaboré pour un montant de 328 083.43€ en recette et de 331 369.74€ en dépenses.

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

- 101 042€ de dotation du conseil départemental (dont 84 640 € de dotation de fonctionnement)
- 27 670,89€ de subventions d'Etat
- 194 300,54€ de ressources propres
- 5 070€ d'autres ressources
- la neutralisation pour 7 413,02€ qui concerne les biens acquis par subvention

S'ajoutent à ces montants les salaires des personnels :

- 1 949 837€ pour l'Etat
- 271 511€ du Conseil Départemental

La dotation du conseil départemental est en hausse cette année. Cette hausse est due à une augmentation des effectifs, à une dotation plus importante pour le transport. On note toutefois une baisse de dotation liée à l'internat car le calcul a été changé et il nous défavorise car notre internat est presque rempli (un paradoxe !).

Mme le Gestionnaire présente ensuite les recettes et dépenses par service :

En AP : service activité pédagogique

Les recettes du service AP, d'un montant de **80 805,81 €**, se décomposent ainsi :

- Conseil Départemental : 34 791,72 € dont 18 389,72€ viennent de la dotation de fonctionnement. Le reste sont des subventions accordées pour la location du photocopieur, l'Atelier scientifique et théâtre, le projet collège et territoire, le projet collège et cinéma et l'accès aux équipements sportifs.
- Subvention d'Etat : 12 546,89 € (crédits globaux et subvention plan numérique)
- Participation des familles pour les voyages : 28 397,20 €
- Dons du FSE pour les voyages et sorties : 5 070€

Les dépenses s'élèvent à **80 805,81 €**. Mme la Gestionnaire explique que la priorité est donnée aux axes du projet d'établissement. Ainsi le domaine **ouverture culturelle** représente 56,21 % des dépenses en AP soit 45 420€. Il se décompose ainsi :

- 20 898 € pour le séjour en Espagne et 15 180€ pour le séjour à Guidel (on pourra y ajouter le voyage en Allemagne)
- 4 708 € pour les autres sorties
- 2 334€ pour collège au cinéma (2 142€ du Conseil Départemental et 192€ du collège)
- Auxquels il faut ajouter 2 300 € pour les sorties de l'internat (subvention Collège et Territoire)

Dans les autres domaines du service AP :

- La part des **crédits globaux** s'élève à 3 168,25€ dont 1 963,25 € pour les manuels scolaires.
- **En Enseignement Général** : avec 6 328.92 € le budget est en hausse. : +512.02€ pour les crédits pédagogiques, + 500€ pour ceux du CDI et rétablissement des crédits concernant la vie scolaire (300€). Les crédits pour le matériel destiné à la pédagogie restent à 500 €. Soit +1 312,02 € pour ce domaine.
- **Usage numérique** (10 378,64 €) : cette ligne budgétaire est majoritairement constituée de dotations d'Etat. En effet, dans le cadre du plan numérique, l'établissement a été doté de plusieurs subventions. A ce jour, il reste 9 378.64 € sur la ligne Usages numériques 13RPN (ressources pédagogiques numériques).
- **Accès aux équipements sportifs** : 10 500 € qui permettent le financement de l'utilisation du gymnase et le transport à la piscine
- **Reprographie** : 3 400 €
- **Atelier science** (500 €) et **atelier théâtre** (500 €)
- **Orientation** : 110€

Le service AP est en équilibre.

En VE : service vie de l'élève

Les recettes sont des recettes d'Etat (CESC : 250 € et Fonds social : 1 000 €) sauf la ligne infirmerie qui est financée par la dotation de fonctionnement (793 €) soit un total de **2 043 €**.

Les dépenses, se décomposent ainsi :

- 1 000 € pour le fonds social collégien (estimation)
- 250 € pour le CESC
- 593€ pour l'infirmerie dont 150 € pour les dépenses de santé liées à l'internat.
- 200 € pour les éco délégués

Soit un total en dépenses de 2 043 €.

En ALO : service Administration et logistique

Les recettes s'élèvent à **90 633,02 €**. Il y a 3 types de recettes :

- 65 457,28 € viennent de la dotation de fonctionnement
- 17 762,72 € viennent des charges communes (soit le pourcentage retiré des produits scolaires votés au dernier Conseil d'Administration c'est-à-dire 15% pour les Demi-pensionnaires, 30 % pour l'internat et 15% sur les ventes des tickets commensaux et élèves) servant à financer le fonctionnement du self et de l'internat (viabilisation)
- 7 413,02 € : la neutralisation qui concerne les biens acquis par subvention

Les dépenses s'élevant à **93 919,33 €** se décomposent ainsi :

- Le plus gros poste des dépenses est la viabilisation : 49 500 € soit 52,70% du budget ALO (et plus de la moitié de la dotation de fonctionnement),
- vient ensuite la maintenance pour 13 800 € soit 14,69% du budget ALO, l'entretien (produits d'entretien) et la communication (affranchissement, internet et téléphone).

L'ensemble du service reste stable par rapport à 2019.

- En dépenses, on va retrouver aussi l'amortissement qui représente la dépréciation des biens acquis par le collège et qui s'élève à 10 699,33€.

L'intégration de l'amortissement et de la neutralisation crée **un déséquilibre de 3 286,31 €** au service ALO.

Cependant, les écritures d'amortissements n'ont aucune incidence sur la trésorerie du collège.

Mme la Gestionnaire passe ensuite à l'étude des services spéciaux : le SRH service de restauration et d'hébergement et le service spécial bourse national.

SRH :

Les recettes s'élèvent à **140 727,60 €** (il s'agit des produits des forfaits de demi-pension, d'internat et de la vente de tickets commensaux et élèves).

L'ensemble des dépenses s'élève à 140 727,60 €.

Le principal poste **de dépenses** est le **crédit nourriture** (denrées) qui permet de payer les denrées utilisées au self : il s'élève à 88 323 €. Le montant est en augmentation par rapport à 2019 (+11 585,96 €), cette dernière est liée à l'augmentation du nombre d'élèves et donc de repas et à la politique du Conseil Départemental qui, pour 2020, a baissé le taux du Farpi à 19,5% et augmenté les tarifs des repas afin d'accroître la qualité des denrées.

Mme la Gestionnaire indique que pour 2020, le collège maintient un axe important du projet d'établissement en augmentant la part destinée aux achats bio et locaux dans le Finistère (+ 1 000 € par rapport à 2019) et hors Finistère (+4 500€ par rapport à 2019) amenant ainsi l'approvisionnement du collège en produit bio/locaux à 23% du crédit nourriture. Ce choix se fait en lien avec la politique du Conseil Départemental.

Autres postes importants :

- **le reversement** à la collectivité territoriale des 19,5% prélevés sur les produits des forfaits et de la vente des tickets : cela représente 27 441,88 €, somme qui participe à la rémunération des agents des collèges qui dépendent du Conseil Départemental
- **les charges communes** qui s'élèvent en totalité à 24 962,72 € soit 6 000 € sur les contrats et travaux obligatoires en cuisine, 1 000 € pour le matériel de restauration et 200.00 € pour les dépenses exceptionnelles (règlement des huissiers notamment lorsque les familles sont irrécouvrables). 17 762,72 € partent en ALO sur la viabilisation.

SBN :

Le service spécial Bourses Nationales est financé dans sa totalité par une subvention d'Etat soit 13 874 € pour le règlement des bourses des élèves concernés par ce dispositif. Le collège connaît une légère augmentation du nombre de boursiers pour l'année 2019/2020.

Le budget de l'établissement est donc élaboré pour un montant total de **328 083,43 euros en recettes et 331 369,74 euros en dépenses avec un déséquilibre de 3 286,31 €** (écritures d'amortissement/neutralisation en ALO).

Le fonds de roulement au 31/12/2018 s'élevait à 61 235,84€.

Le montant des prélèvements effectués depuis le début d'année s'élève à 12 616,90 €.

On retire aussi le montant des stocks au 31/12/18 soit 1 393,98 €

Il reste donc 47 224,96 € soit 56 jours de fonctionnement

M. le Principal indique que l'établissement est en dessous des 90 jours (abattement de la dotation de fonctionnement). M. Jaffré, représentant du conseil départemental, souhaite rappeler que cet abattement a été mis en place afin de lutter contre la thésaurisation pratiquée par certains établissements il y a quelques années.

Le conseil d'administration adopte la répartition des crédits sur les différents services du budget.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°17

RUBRIQUE IV. Questions diverses

1. Point sur les travaux de restructuration du collège

Les travaux sont officiellement commencés. Il y a une réunion de chantier tous les jeudis après-midi.

Le calendrier est le suivant :

Réalisations dans le bâtiment C (création de l'atelier et du bureau de Monsieur ALLIO, ouvrier professionnel en charge de la maintenance du patrimoine) : jusqu'au 31/01/2020

Réalisation de l'abri à vélo : jusqu'au 20/12/2019

Dépose de l'abri à vélo existant, démolition du garage et du bâtiment G : du 16/12/2019 au 28/02/2020

Préparation et installation du bâtiment modulaire pour la cuisine provisoire : du 27/04/2020 au 28/08/2020

Travaux dans le self existant : du 06/07/2020 au 27/08/2021 pour une livraison aux vacances de la Toussaint 2021 pour les élèves puis aménagement de la salle des commensaux du 01/11/2021 au 18/02/2022

Réalisation du noyau central (entre les bâtiments A et I) : du 06/01/2020 au 28/08/2020

Construction du bâtiment D : du 24/02/2020 au 25/06/2021 ; ce bâtiment devrait être utilisé à la rentrée 2021

Restructuration du bâtiment A : du 05/07/2021 au 16/12/2022

Réalisation du préau : du 07/03/2022 au 21/07/2022

La rentrée scolaire de septembre 2023 devrait se faire dans un collège complètement restructuré.

M. Balac, représentant des Professeurs, précise que dans les années quatre-vingt-dix s'est posée la question de la pérennisation du collège et que cette restructuration est positive.

M. André, représentant le groupement de communes, précise que les travaux qui ont lieu actuellement dans le bourg (perçement de la voirie...) sont déjà pour le collège. Il annonce aussi que le chantier de la future médiathèque (face au collège) va démarrer en décembre et devrait durer 1 an et demi. Il risque d'y avoir des problèmes de stationnement durant toute cette période.

Monsieur le Principal rajoute que le collège s'inscrit dans le processus de développement durable en ce qui concerne la circulation car de nombreux professeurs et personnels utilisent le covoiturage pour se rendre au collège.

2. Tenue des élèves lors des déplacements UNSS

Une représentante des parents d'élèves demande s'il ne serait pas possible que les élèves en compétition UNSS aient une tenue aux couleurs du collège. Les professeurs d'EPS y travaillaient déjà en lien avec le FSE. C'est une bonne idée. Pour l'instant, ils en sont à la phase de recherche. En effet, il faut trouver une société qui pourrait fournir des T-shirts de qualité à un prix raisonnable (moins de 10€).

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 20h05.

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 novembre 2019

24 MEMBRES

Quorum :
Présents :
Absents :



Éducation
nationale

COLLEGE Jean-Jaurès
29380 BANNALEC
Tél : 02.98.59.81.61
mail : cc.02910863@ac-rennes.fr

QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
1 EQUIPE DE DIRECTION	Principal M. MICHEL Christophe			
	Gestionnaire Mme PENQUERCH Valérie			
	Conseillère d'Education Mme LAHSSINI Khadija			
2 REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE	M. JAFFRE Claude		M. FRANÇOIS Jacques	
	Mme RIOUAL Maryse	Excusée		
3 PERSONNALITES QUALIFIEES	Mme FALCHIER Marie Laure			
	M. BOISROBERT Yohann	Excusé		
	M. LE SERGENT Guy			
4 REPRESENTANTS ELUS DE L'ETABLISSEMENT	Mme CEVAER Claire		Mme DAVID Béatrice	
	M. ANFRAY David		Mme TRENEC Christelle	
	M. BALAC Christophe		M. HENAFF Antoine	
	M. GOUERY Thierry		Mme PHILAMANT Carine	
	Mme AUBRY Isabelle		M. ABRAHAM Gérard	
	Mme BENOIT Ghislaine	Excusée	Mme ROSSIGNOL Josée	
	M. ALLIO Michel		M. DONNAS Philippe	
ATOSS Mme LE GUILLOU Valérie		Mme GILLOT Aude		

	QUALITE	NOM DU TITULAIRE	EMARGEMENT	NOM DU SUPPLEANT	EMARGEMENT
5 REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES		Mme CELLA Sandrine		Mme MARIVIN Christelle	
	Parents d'élèves	M. PEAN DE PONFILLY Denis		Mme LOUIS Sabrina	
		Mme NAVINER Marie Hélène		Mme COUTHOUIS Christelle	
		Mme HAMONIC Anne		Mme ALOYAU Carole	
		Mme TREGUIER Valérie	Excusée	Mme MAHIE Fabienne	
6 REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Elèves délégués	Mme LE ROUX Anne		Mme PENNEC Céline	
		FONTAINE Eva		MUNOZ Inès	
		DABIN Tristan		BLANCHET - CARBONARO Matthias	
7 MEMBRES INVITES	Agent comptable	M. ROUDAUT Jacques		M. VEFOUR Jules	
	Représentant de Quimperle Communauté	M. ANDRE Yves			